

IDENTITE sexe F M date de naissance / / 19

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION ou ZONE DE REMPLACEMENT

nom
nom de JF
prénom
ADRESSE auxiliaire
voie
complément d'adresse
code postal et localité
@dresse mèl
fixe : mobile : 0

code établissement
nom
voie
code postal et localité

ECHELON ou Groupe pour les retraités	SITUATION ADMINISTRATIVE			
	TZR	POSTE FIXE	CONGES Par. - Form. - Autre	DISPO
	SIT. PARTICULIERE		CPA : 50% 70% 80%	
	PROF de SP. STAGIAIRE	PROF STAGIAIRE	AGREGÉ STAGIAIRE	TPS Partiel : heures ou %

ENVOI du BULLETIN

- adresse personnelle adresse établissement
- Je ne souhaite pas recevoir le bulletin syndical en version papier, mais être averti de sa parution à l'adresse électronique ci-dessus, pour le télécharger sur le site du SNEP.
- Je ne souhaite pas recevoir les hors série "Contre Pied" en version papier, mais être averti de leur parution à l'adresse électronique ci-dessus, pour les télécharger sur le site du SNEP.

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin.

J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au : SNEP - Service Informatique, 76 rue des Rondeaux 75020 PARIS

date
signature

COTISATIONS SNEP METROPOLE 2015-2016

◆ Collègue exerçant en DOM, COM,ETRANGER : se reporter à la grille spécifique

Catég/Echelon	1	2	3	4	5	6 / A1	7 / A2	8 / A3	9	10	11
Prof : EPS - Sport & Agri- ENS	Stag CAPEPS ext		138 €	145 €	153 €	157 €	167 €	179 €	191 €	206 €	221 €
Prof : Hors Classe	167 €	189 €	202 €	216 €	234 €	249 €	263 €				
Bi-admissible			142 €	149 €	158 €	169 €	178 €	191 €	206 €	222 €	232 €
Agrégé - CTPS	Stag AGREG ext		161 €	175 €	187 €	200 €	214 €	230 €	247 €	263 €	276 €
Agrégé-CTPS Hors Classe	221 €	234 €	247 €	263 €	276 €	296 €	308 €	324 €			
AE-CE-PEGC		115 €	122 €	127 €	133 €	140 €	146 €	154 €	162 €	172 €	182 €
CE-PEGC Hors Classe			172 €	182 €	206 €	221 €					
CE-PEGC Classe Ex.	206 €	223 €	234 €	249 €	263 €						
MA et CDI	102 €	110 €	113 €	121 €	129 €	136 €	146 €				

AUTRES SITUATIONS

- ◆ Prof EPS stagiaires - Prof de Sport stagiaires à l'externe : 100€
- ◆ Agrégés stagiaires sur premier poste : 110€
- ◆ Vacataire 42 € - Contractuel 42 €
- ◆ Congé formation : 100€ - Congé parental - Disponibilité : 42€
- ◆ Tps partiels : selon échelon et quotité de service
- ◆ Stagiaires non reclassés : selon echelon de la catégorie d'origine
- ◆ CPA nouvelle formule : 50%, 70% ou 80% de la cotisation normale (selon votre CPA)

ABONNEMENT BULLETIN 60 euros

- ◆ Non titulaire non réemployé 30€
- ◆ Etudiant (fournir un justificatif) 30€

CATEGORIE PROFESSIONNELLE

PROF EPS	PROF Hors Cl.	Prof Stagiaire	
AGREGÉ	AGR CTPS Hors Cl.	BI-ADMISSIBLE	AGR Stagiaire
CE	CE Hors Cl.	CE Classe Ex.	
PROF de Sport	PROF de Sport Hors Classe	CTPS	PROF de Sport Stagiaire
PCEA Agri			
NON TITULAIRE	CONTRACTUEL	MA - CDI	VACATAIRE
RETRAITE			

Retraités et Contrats Locaux HDEF

Montant du traitement net ou de la pension mensuelle	Retraités et Contrats Locaux HDEF	
	Groupe	Cotisation
Inférieur à 1000€	1	48 €
entre 1001€ et 1300€	2	65 €
entre 1301€ et 1550€	3	80 €
entre 1551€ et 1800€	4	91 €
entre 1801€ et 2050€	5	100 €
entre 2051€ et 2300€	6	114 €
entre 2301€ et 2500€	7	130 €
entre 2501€ et 2700€	8	144 €
entre 2701€ et 2900€	9	156 €
supérieur à 2900€	10	164 €

JE CHOISIS DE PAYER MA COTISATION

Par chèque(s) en une ou plusieurs fois à l'ordre du SNEP Nombre de chèques (maximum 5):

Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois. Remplissez le mandat ci-dessous Nombre de prélèvements (maximum 5):

1er mois de prélèvement Les prélèvements se font le 5 de chaque mois jusqu'au 5 juin

ATTENTION LE PRELEVEMENT EST RECONDUIT AUTOMATIQUEMENT CHAQUE ANNEE. VOUS DEVEZ NOUS INFORMER DE CHANGEMENTS EVENTUELS

PRELEVEMENT MANDAT
* En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) SNEP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.
* Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque *

Nom
Prenom
Adresse
Compl. Adresse
Code Postal - Ville
Pays
Code IBAN
Code BIC

Pour le compte du

SNEP
76, rue des Rondeaux
75020 PARIS

Ref : Cotisation SNEP

à : le :
Signature

Paiement : Recurrent

MERCI DE JOINDRE UN RIB

NE RIEN INSCRIRE CI-DESSOUS